



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 DECEMBRE 2019

- 1- Approbation du PV du 13 novembre 2019.
- 2- Salle Convivialité : devis volets (délib)
- 3- Transfert compétences Eau et Assainissement à la CCPR : validation de l'actif et du passif (délib)
- 4- DM n°2 au Budget Principal (délib)
- 5- Accord passage entre le 19 et le 19 bis rue de l'église (délib)
- 6- AFFOUAGE 2019-2020 : point sur les inscriptions et règlement intérieur (délib)
- 7- PLUi : rendu compte de la réunion publique
- 8- Point sur l'urbanisme
- 9- Rendu compte réunion eau à la CCPR du 18-11-2019
- 10- Questions diverses

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes : Joëlle DUPONT, Anne-Lise GATRAT, Geneviève ROUX.
MMs Emilien BRENOT, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Fabrice LALLEMAND.

Absents excusés : Pierrick REGARD pouvoir donné à M Emilien BRENOT, Guy DUCRET pouvoir donné à Geneviève ROUX

Absent : M. MOREIRA Mario

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1-APPROBATION DU PV DU 13 NOVEMBRE 2019.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 9 voix.

2- SALLE DE CONVIVIALITÉ : DEVIS VOLETS

Le Maire présente le devis établi par M BOILLOT Régis concernant l'installation de volets à la salle de convivialité, côté « jardin », pour un montant de : 1 386.00 € TTC (1 155.00 € HT).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent le devis « volets bois » pour 1 386.00 € TTC
- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : VALIDATION DE L'ACTIF

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'arrêté Préfectoral N°70-2018-10-08-011 du 8 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Riolais pour la prise de compétences eau et assainissement, il y a lieu d'intégrer l'actif et le passif des réseaux d'eau et d'assainissement de la Commune de Bussières mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays Riolais qui détient cette compétence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Valident l'état de l'actif et du passif
- Autorisent le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente la décision modificative comme suit :

- Ouverture des crédits au 10226/10DI pour remboursement d'un trop perçu de TA en 2016.
- Mouvements de crédits à l'intérieur du chapitre 21 "Immobilisations corporelles" en Dépenses d'Investissements : pour une meilleure visibilité de nos restes à réaliser.

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 10226 : Taxe d'aménagement		175.00 €		
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers		175.00 €		
D 2117 : Bois,forêts		1 180.00 €		
D 2128 : Autres agenc. et aménag		5 090.00 €		
D 21316 : Equipements de cimetièrè		1 545.00 €		
D 21318 : Autres bâtiments publics	7 815.00 €			
D 21568 : Autre matériel et outillage	175.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations	7 990.00 €	7 815.00 €		
TOTAL Dépenses	7 990.00 €	7 990.00 €		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent la DM n°2 ainsi présentée.
- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à cette décision modificative.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- ACCORD PASSAGE ENTRE LE 19 ET LE 19 BIS RUE DE L'ÉGLISE

Comme convenu lors d'une précédente réunion du conseil municipal, le Maire fait lecture d'un courrier qui sera adressé à M MEROUZE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Donnent leur accord sur ce courrier (cf. joint).

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 – AFFOUAGE 2019-2020 : POINT SUR LES INSCRIPTIONS ET REGLEMENT INTÉRIEUR

A/ Point sur les inscriptions :

- Sont inscrits 22 affouagistes

Le nombre d'affouagistes ayant bien diminué, les membres du conseil municipal ont décidé :

- De ne mettre que la coupe 11 J en affouage. (les coupes 7R et 8 R sont reportées pour la saison prochaine) Le prix reste inchangé : 75 €

B – Règlement intérieur

Le Maire présente le règlement intérieur qui est approuvé.

Une attention particulière sera intégrée relative à la grosse fourmilière à protéger.

VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 – PLUI : RENDU COMPTE DE LA RÉUNION PUBLIQUE du 26 novembre 2019 à VORAY SUR L'OGNON

La carte de zonage du PLUi a été présentée par commune. Quelques remarques ont été signalées au cabinet d'études qui doit en prendre acte. Une carte de zonage est à la disposition des habitants à la mairie.

8- POINT SUR L'URBANISME

- 2 PC reçus relatifs au plan d'aménagement de la rue des Cerisiers. (fin du recours administratif le 13 décembre 2019). Les travaux d'aménagement sont prévus courant janvier 2020.
- Un CU(b) succession consorts JEANNIN.

9- RENDU COMPTE DE LA RÉUNION EAU A LA CCPR DU 18/11/2019

Sébastien GALLIOT a assisté à cette réunion. Il en ressort :

- Equipe en sous effectif
 - Problème de logiciel
 - Facturation « eau et assainissement » en principe en 3 rôles année 2020
- Une information sera faite aux habitants.

10 -QUESTIONS DIVERSES :

- **Fermeture de la mairie : du 24 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020 inclus.**
- Dates des réunions des prochains conseils municipaux : 22 janvier 2020 – 19 février 2020 et 11 mars 2020 (à confirmer)
- Vœux de la commune : 18 ou 25 janvier (date à confirmer)

La séance est levée à 22 h 25.

Commune



M et Mme MEROUZE Jean Pierre

19 b, rue de l'Eglise

70190 BUSSIÈRES

Bussières, le 12 décembre 2019

Madame, Monsieur,

A la suite de votre demande relative au passage entre la mairie et votre maison d'habitation, dans sa séance du 04 décembre 2019, les membres du conseil municipal ont décidé ce qui suit :

- Une tolérance est accordée pour utiliser ce passage. En conséquence, la barrière apposée actuellement sur votre mur sera déplacée au bout du sentier, ce qui permettra d'accéder facilement à votre terrain.

Comme je vous l'ai indiqué, il n'est pas possible d'acter une servitude de passage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Maire,

Geneviève ROUX.

19, rue de l'Eglise – 70190 BUSSIÈRES

mairiebussieres70@orange.fr – Tel : 03.81.57.77.84